



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU MERCREDI 17 JUIN 2026 A 20H00
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Patrick Cudré-Mauroux
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 67 personnes (66 citoyens, 1 hors commune)
Excusés : MM. Gérald Ducret, Bertrand Jacquaz et Dominique Zamofing
Mme Jacqueline Demierre

Scrutateurs : Mmes Marta Agostinho et Catherine Galley

Mesdames et Messieurs,

Il est 20h00. Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette Assemblée dite de constitution, première Assemblée de cette législature 2026-2031. Nous nous félicitons de votre présence nombreuse à cette occasion, surtout en pleine période de Coupe du monde de football, malgré la magnifique météo et surtout malgré la sortie des aînés, je vois que vous êtes en force, bravo !

Le Conseil communal dans sa nouvelle composition a été élu par vos soins le dimanche 8 mars dernier. Deux nouveaux visages féminins ont rejoint nos rangs et je tiens à souhaiter la bienvenue et plein succès à Mmes Delphine Aeschlimann-Disler et Natacha Roos pour ces cinq prochaines années. Le Conseil communal a été assermenté le samedi 25 avril dernier et nous avons tenu notre séance constitutive le lundi 27 avril 2026.

La constitution du Conseil, ainsi que les délégations aux associations de communes dont nous sommes membres figurent dans le Bulletin d'information et vous sont déjà connus. Vous pouvez le voir également à l'écran.

CONSEIL COMMUNAL - COMMUNE DE HAUTERIVE (FR) – législature 2026-2031

<i>Fonction</i>	<i>Nom et prénom</i>	<i>Mobile</i>	<i>Adresse E-mail</i>
Syndic	Cudré-Mauroux Patrick	079 326 76 73	patrick cudre-mauroux@hauterivefr.ch
Vice-syndic	Thalmann Bernard	079 263 88 61	bernard thalmann@hauterivefr.ch
Conseillers Communaux	Aeschlimann-Disler Delphine	079 532 84 76	delphine aeschlimann-disler@hauterivefr.ch
	Ducret Gérald	079 214 82 08	gerald ducret@hauterivefr.ch
	Frossard Hicham	076 586 87 50	hicham frossard@hauterivefr.ch
	Roos Natacha	079 585 90 27	natacha roos@hauterivefr.ch
	Zapf Véronique	076 379 22 04	veronique zapf@hauterivefr.ch

Dicastères	Responsables	Suppléants	Dicastères	Responsables	Suppléants
Finances / Aménagement du territoire	Cudré-Mauroux Patrick	Thalmann Bernard	Administration / Affaires sociales / CO	Frossard Hicham	Aeschlimann-Disler Delphine
Ordre public / Forêts / Cimetière / Edilité / Déchets	Thalmann Bernard	Cudré-Mauroux Patrick	Economie / Vie locale / Développement durable	Roos Natacha	Zapf Véronique
Ecole / Petite enfance / Police des constructions	Aeschlimann-Disler Delphine	Frossard Hicham	Patrimoine communal	Zapf Véronique	Roos Natacha
Routes communales	Ducret Gérald	Thalmann Bernard	Santé	Zapf Véronique	Frossard Hicham
Approvisionnement de l'eau / Protection des eaux	Ducret Gérald	Cudré-Mauroux Patrick			

Nous avons pu ainsi nous mettre au travail immédiatement. Preuve en est que, si lors de la dernière législature, nous avons mis cinq ans pour réaliser la fameuse photo du Conseil, nous l'avons cette fois réalisée le jour même de notre assermentation ! Vous l'avez en page de couverture du Bulletin d'information. Un gros souci en moins...

Nous mettre à votre service et œuvrer dans l'intérêt de toutes et tous sera le point central de notre engagement.

Le début de cette législature s'est révélé des plus sportifs : un magnifique titre pour Fribourg-Gottéron et Fribourg-Olympic, une défaite mortifiante pour notre équipe nationale de hockey sur glace en finale des Championnats du monde, un Tir en campagne organisé de main de maître par notre Société de tir, et je félicite là le Comité du tir et particulièrement M. Nicolas Galley qui était Président du Comité d'organisation. Je n'oublierai pas non plus les joueurs de la deuxième équipe du FC Bas-Gibloux, qui sont en pleines finales de promotion 5^e-4^e ligue et toujours en course pour la montée en 4^e ligue ! On les encourage bien fort !

Convivialité et vitalité : notre Commune n'en manque pas. J'en veux pour preuve les un peu moins de 200 personnes qui ont assisté dans cette salle au fameux 7^e match de la finale de Gottéron-Davos. La fête fut belle et le plaisir des personnes présentes de pouvoir fêter ensemble tout aussi grand. Organiser ce genre de moment, même si cela ne fait pas vraiment partie de nos tâches prioritaires, est quelque chose qui nous tient particulièrement à cœur, ceci pour favoriser le vivre ensemble et partager ces bons moments.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce soir, l'Assemblée est appelée à choisir son mode de convocation et à élire les membres de trois commissions, à savoir la Commission financière, la Commission d'aménagement et la Commission de naturalisation.

Je salue particulièrement la présence

du Frère Claude, représentant de l'abbaye de Hauterive
de M. Maurice Seydoux, Président de Paroisse

L'Assemblée communale a été convoquée par publication dans la Feuille officielle no 22 du 29 mai 2026. Cette convocation a également été faite par publication aux piliers publics, par l'envoi à tous les ménages du Bulletin d'information communale et par publication sur notre site internet.

Le délai de convocation de dix jours est donc respecté et l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Je prie les personnes qui n'ont pas le droit de vote de bien vouloir s'annoncer en levant la main. Une personne n'a pas le droit de vote.

Lors de votre intervention, vous voudrez bien utiliser le micro que nous vous tendrons et de vous annoncer par votre nom et prénom.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutatrices, une fois n'est pas coutume, à savoir Mesdames Marta Agostino (30 voix) et Catherine Galley (37 voix).

Merci de leur engagement. Nous sommes donc 67 citoyennes et citoyens présents. La majorité est donc fixée à 34 voix.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour qui vous est proposé est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 avril 2026**
- 2. Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2026–2031**
- 3. Election des membres de la Commission financière (cinq membres)**
- 4. Election des membres de la Commission d'aménagement (trois membres à élire)**
- 5. Election des membres de la Commission des naturalisations (trois membres à élire)**
- 6. Informations communales**
- 7. Divers**

Cet ordre du jour évoque-t-il des questions de votre part ?

Tel n'est pas le cas, je vous propose donc de le valider par mains levées.

L'ordre du jour est validé à l'unanimité. Nous pouvons donc procéder selon l'ordre du jour qui vous a été proposé. J'ajoute qu'à l'issue de l'Assemblée, vous êtes invités à la traditionnelle verrée offerte par le Conseil communal, agrémentée de quelques tranches de pizzas de Serafim.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 avril 2026

Ce procès-verbal a été publié dans le Bulletin d'information communal, remis à tous les ménages de la Commune. Il était également consultable sur notre site internet. Je pars du principe que vous l'avez lu avec assiduité et que vous en connaissez le contenu par cœur.

Ce procès-verbal suscite-t-il des remarques ou des questions ?

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de passer au vote. **Le procès-verbal est validé à l'unanimité avec remerciements à son auteure**, Madame Chantal Duennenberger, Secrétaire communale, pour son excellent travail.

POINT 2 de l'ordre du jour : Décision sur le mode de convocation des assemblées communales pour la période administrative 2026–2031

La Loi sur les communes, par son art. 12 al. 1bis, prévoit que lors de la première Assemblée communale de la période administrative, le mode de convocation des Assemblées communales doit être déterminé. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision de l'Assemblée communale, le mode de convocation est la convocation individuelle.

Il s'agit donc de décider si nous voulons, pour les assemblées communales des 5 prochaines années :

Soit une convocation individuelle, c'est-à-dire l'envoi personnel à chaque citoyen actif, d'une convocation (ce qui peut signifier plusieurs convocations par ménage),

Soit une convocation par une circulaire « tous-ménages », c'est-à-dire concrètement l'envoi d'un bulletin d'information par ménage, qui constitue le mode de convocation actuellement utilisé, et ce depuis de nombreuses années.

Le Conseil communal vous propose d'adopter le système actuel, soit le bulletin d'information par ménage, pour les raisons suivantes :

- Le système « tous-ménages » a fait ses preuves jusqu'à présent
- Il est moins cher, il y a une seule convocation à envoyer par ménage
- Il représente surtout une solution plus rationnelle pour l'Administration
- De plus, la convocation est dans tous les cas publiée dans la Feuille officielle et par affichage aux piliers publics, ainsi que sur le site internet de la Commune.

Y a-t-il des questions au sujet du mode de convocation que vous propose le Conseil communal ? Cela ne semble pas être le cas et je vous propose de passer au vote :

La proposition du Conseil communal est adoptée à l'unanimité.

Point 3 de l'ordre du jour : Election des membres de la Commission financière (5 membres)

A titre d'introduction, j'aimerais vous donner quelques informations au sujet des élections des différentes commissions qu'il vous revient d'élire selon la loi.

Pour chacune des trois commissions, vous allez premièrement devoir décider du nombre de membres de ces commissions. Cette décision se fera par un vote à mains levées.

Une fois le nombre de membres validé, nous allons ensuite passer à l'élection des membres eux-mêmes. Conformément aux articles 9 et suivants du Règlement sur les communes, ce vote se fait par scrutin de liste dans le cas où nous avons plus de candidates et candidats que de sièges à pourvoir. Il peut se faire tacitement si nous avons autant de candidats que de sièges en jeu.

Pour le vote par scrutin de liste, nous vous distribuerons des listes sur lesquelles vous pourrez inscrire les personnes de votre choix. Je vous remercie de n'inscrire que le nombre nécessaire, sans quoi votre bulletin serait nul. Pour le dépouillement des résultats, un bureau de vote doit être mis sur pied. Il sera composé des deux scrutatrices désignées,

ainsi que de Mmes Caroline Blanc et Corinne Terreaux de l'administration, et de M. Bernard Thalmann, Vice-Syndic.

En ce qui concerne la Commission financière, ô combien importante pour le bon fonctionnement de la Commune, elle est rendue obligatoire par l'article 70 de la Loi cantonale sur les finances communales. Elle se compose dans notre Commune depuis bon nombre de législatures de cinq membres.

Le Conseil communal vous propose donc de conserver ce nombre de cinq membres qui a fait ses preuves et qui nous permet de travailler de manière efficace et de nous éviter des recherches de dates interminables si nous avions plus de personnes dans cette Commission.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur le nombre de cinq personnes à élire au sein de la Commission financière ? Ce n'est pas le cas et je propose de passer au vote.

A l'unanimité, la Commission financière se composera de cinq personnes.

Par « tous-ménages », nous avons demandé, aux personnes intéressées de s'annoncer dans l'optique de faciliter la recherche de candidat(e)s et de simplifier la procédure d'élection. Nous sommes donc en présence d'actuellement six candidats pour cinq places. Néanmoins je vous pose la question : y a-t-il, dans l'Assemblée d'autres candidatures ? Je rappelle que seules les personnes annoncées, avant ou lors de l'Assemblée, peuvent être candidates à l'élection comme membre d'une commission.

M. Noé Galley, Ecuwillens : Je me porte également candidat.

M. Patrick Cudré-Mauroux, Posieux : Nous avons donc sept candidats pour cinq sièges : Je vais passer la parole à chacun afin qu'ils puissent à l'appel de leur nom se présenter brièvement.

M. Carlos dos Santos Rosa, Ecuwillens : je suis habitant d'Hauterive (FR) depuis sept ans avec mes deux enfants et nous avons décidé de participer un peu plus à la vie de la Commune. C'est pourquoi je me suis inscrit. Je suis responsable financier actuellement pour quatre start-ups, je travaille avec plusieurs entreprises aux niveaux national et international. J'aimerais beaucoup rejoindre la Commission financière et vous remercie.

M. Bernard Morel, Ecuwillens : j'habite à Ecuwillens et j'ai déjà fait deux législatures auprès de la Commission financière. Je suis candidat à une troisième période. En cas d'élection, je me réjouis de participer aux séances très constructives avec le Conseil communal et de participer à la gestion de finances toujours saines.

M. Andrej Lushnycky, Posieux : Bonsoir, personnellement cela fait aussi bientôt vingt ans que je travaille dans différentes commissions de la Commune, en commençant par la Commission consultative de l'énergie et deux périodes dans la Commission financière. Moi-même, je ne suis pas le grand maître de la finance comme les autres collègues. Je suis plutôt le laïc du groupe qui représente la population. Je travaille dans la formation de la jeunesse à deux niveaux différents, au niveau de l'université et aussi au niveau de la formation directe, dans la maturité professionnelle. Je souhaite continuer à servir pour votre bien et celui de la Commune. Merci.

M. Baptiste Zamofing, Posieux : j'ai 27 ans, je suis maître agriculteur et également diplômé supérieur. Durant mes différentes formations, j'ai pu acquérir des compétences en

comptabilité et gestion financière que je serais ravi de mettre en pratique et développer en intégrant la Commission financière de la Commune de Hauterive (FR).

M. Vincent Jacquat, Posieux : Bonsoir à toutes et tous, j'ai 49 ans, je suis marié, papa de deux filles de 17 et 15 ans. Je suis économiste et expert-comptable de formation. Je dirige actuellement et suis propriétaire d'une fiduciaire de vingt collaborateurs à Fribourg. J'étais lors de cette dernière législature membre de la Commission financière et je reste motivé pour un deuxième mandat notamment pour amener une certaine stabilité vu qu'il y a deux de nos anciens collègues qui ne renouvellent pas leur mandat et aussi pour continuer à amener mes compétences et mon expérience au service de la Commune. Merci beaucoup et bonne soirée.

M. Maurice Seydoux, Ecuwillens : je suis un peu plus traditionnel dans la présentation. Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseiller.e.s, Madame la Secrétaire, Mesdames, Messieurs, Chers Citoyens et Citoyennes, je pense que dans cette Assemblée, beaucoup de personnes me connaissent déjà et pour toutes les autres, je vais quand même me présenter. Je m'appelle Maurice Seydoux, j'ai 68 ans, je suis marié depuis 41 ans, nous avons deux filles, dont une qui habite également la Commune avec nos deux petits-fils. Depuis que mes parents se sont installés dans cette Commune, je me suis toujours engagé pour le bien de la population d'Hauterive (FR), anciennement Ecuwillens. Que ce soit pour le FC, la Société de musique, la Société de tir, la Cécilienne maintenant ou le Chœur d'enfants, ou pendant près de dix-sept ans dans les camps de skis pour la Commune. Je suis également membre du Conseil de paroisse depuis vingt-cinq ans et c'est la seizième année comme Président. J'ai toujours voulu mettre un peu, voire quelques fois beaucoup selon mon épouse de mon temps et de mes compétences au service des gens et des sociétés de cette Commune, respectivement de la Paroisse et dans ce cadre-là je fais aussi partie de la Corporation ecclésiastique cantonale. C'est une sorte de Grand Conseil fribourgeois, avec un exécutif et des délégués, mais bien sûr à une échelle bien plus petite. Cela dit, nous fonctionnons exactement comme le Grand Conseil avec les mêmes règles. Il y a aussi dans cette organisation une Commission de gestion, entendez par là une Commission financière, dont je suis membre. Mes motivations pour cette élection sont les mêmes, à savoir le respect des procédures en place en matière de financement, des comptes et du budget. Comme toutes les communes fribourgeoises, nous sommes en train de mettre en place le système de comptabilité MCH2 pour toutes les paroisses, sur le système modèle, le même modèle des communes. Il y a une Commission cantonale spéciale qui a été créée pour cette réalisation et j'en fais aussi partie. Je reste convaincu qu'une bonne collaboration entre la Commune et la Paroisse peut être un avantage pour ces deux collectivités. C'est d'avoir un membre faisant partie de la Commission financière de la Commune. Je vous remercie de votre attention.

M. Noé Galley, Ecuwillens : Bonsoir à tous, j'ai toujours habité à Ecuwillens, je suis né ici. Dans mon travail, je suis comptable dans une fiduciaire à Fribourg. Je suis actuellement en train de faire mon brevet d'agent fiduciaire que je vais terminer cet automne. Dans le village, je suis aussi actif à la Société de musique. Je suis l'actuel Président de la Société de Jeunesse. Cela fait déjà quatre ans que je suis au Comité de la Société de jeunesse. Enfin je souhaite apporter mes compétences au service de la Commune. Merci beaucoup.

M. Patrick Cudré-Mauroux : Merci à tous les candidats pour votre présentation. Je rappelle le déroulement de l'élection :

Seront élus au premier tour les candidats obtenant la **majorité absolue** des bulletins valables.

S'il reste des sièges vacants après le premier tour d'élection, il est procédé à un deuxième tour. Sont admises au deuxième tour toutes les personnes candidates non élues au premier tour, jusqu'à concurrence du double des sièges encore à pourvoir. Elles prennent rang dans l'ordre des voix obtenues au premier tour.

Les personnes candidates non élues au premier tour peuvent se retirer. Elles peuvent être remplacées alors par une autre personne candidate.

Lorsque le nombre de candidatures, suite à d'éventuels retraits est égal ou inférieur au nombre des sièges encore à pourvoir, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin, donc tacitement. Y a-t-il des questions ? Cela ne semble pas être le cas et nous pouvons donc passer au vote.

Les listes sont distribuées, les sept noms des candidats sont affichés à l'écran.

M. Patrick Cudré-Mauroux : je remercie le bureau électoral de son travail. Nous avons les résultats suivants :

Résultats du 1^{er} tour :

a)	nombre de bulletins distribués	67
b)	nombre de bulletins rentrés	67
c)	nombre de bulletins nuls	-
d)	nombre de bulletins blancs	-
e)	nombre de bulletins valables	67
f)	majorité absolue de bulletins valables	34

Sont élus :

- M. Vincent Jacquat	63 voix
- M. Bernard Morel	61 voix
- M. Baptiste Zamofing	52 voix
- M. Noé Galley	49 voix
- M. Andrej Lushnycky	34 voix

MM. Carlos dos Santos Rosa et Maurice Seydoux ne sont malheureusement pas élus. Nous avons donc les cinq membres de notre Commission financière et j'aimerais tout d'abord que vous applaudissiez chaleureusement les personnes qui vont s'engager durant cinq ans au sein de cette Commission. Je me réjouis tout particulièrement de pouvoir collaborer avec ces cinq personnes.

Je souhaite aussi dire quelques mots aux candidats malheureux. Merci beaucoup de l'intérêt et de l'engagement que vous avez montrés pour la Commune. , Conservez cet intérêt car nous sommes toujours preneurs de gens motivés et investis pour Hauterive (FR).

Dans la mesure où nous avons cinq personnes élues pour les cinq sièges à pourvoir, il n'y aura donc pas de deuxième tour et nous pouvons passer au point suivant.

Point 4 de l'ordre du jour : Election des membres de la Commission d'aménagement (trois membres)

La Commission d'aménagement est prévue par l'article 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) qui prévoit que le Conseil communal est l'autorité responsable de l'aménagement local et que le Conseil communal constitue une

Commission d'aménagement permanente qui l'appuie dans l'élaboration du plan d'aménagement local et l'application de celui-ci.

La majorité de la Commission doit être désignée par l'Assemblée communale.

La Commission d'aménagement de la Commune de Hauterive (FR) comporte traditionnellement cinq membres, dont deux sont membres du Conseil communal. Il s'agira de Mme Delphine Aeschlimann-Disler, en charge du Dicastère de la police des constructions et votre serviteur, en charge de l'aménagement du territoire. Le Conseil communal vous propose de conserver ce nombre de cinq membres, qui a fait ses preuves par le passé, pour les mêmes arguments que j'ai déjà développés pour la Commission financière. Je le répète, nous votons en deux fois, une fois sur la fixation du nombre de membres de la Commission et ensuite sur les membres.

Y a-t-il tout d'abord des questions sur le nombre de membres, fixé à cinq, soit deux Conseillers communaux et trois citoyens ? Cela ne semble pas être le cas, nous allons donc passer au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de fixer le nombre de membres de la Commission d'aménagement à cinq personnes.

L'Assemblée doit donc élire trois personnes. Se sont portées précisément candidats, trois personnes que je prierais de bien vouloir se présenter brièvement.

Mme Nathalie Currat, Ecuwillens : j'habite la Commune depuis quinze ans à peu près, j'étais déjà membre de la Commission d'aménagement et j'en étais la Présidente aussi pendant quelques années. Je suis géographe de formation et je travaille dans un bureau d'ingénieurs où je dirige l'équipe Environnement. Je travaille régulièrement avec les procédures en lien avec l'aménagement du territoire. Je serais ravie de continuer à pouvoir participer à la vie communale et mettre mon expérience et mes compétences à disposition de la Commission.

M. André Magnin, Ecuwillens : Bonsoir, j'ai 60 ans en fin d'année, j'habite Ecuwillens depuis maintenant cinq ans. Je suis ingénieur civil de formation et Chef du Service des ponts et chaussées et ingénieur cantonal à Fribourg. Je suis aussi souvent amené à traiter des dossiers en lien avec l'environnement et l'aménagement du territoire principalement dans le cadre de mon métier. C'est avec grand plaisir que je mettrai ces compétences pour la Commune. De 2023 à actuellement je siégeais à la Commission de l'énergie.

M. Michael Neuhaus, Ecuwillens : Bonjour à tous, j'ai 34 ans, je vis à Ecuwillens depuis maintenant sept ans, je suis marié et père de deux filles. J'ai un brevet fédéral, je suis spécialiste dans le domaine de la sûreté et actuellement je travaille pour la Micarna à Courtepin en tant qu'assistant STPS et je suis aussi personne de contact dans les produits chimiques pour tout le bâtiment.

M. Patrick Cudré-Mauroux : Merci beaucoup. Ce sont donc les trois candidats qui se sont annoncés jusqu'à ce jour pour les trois sièges. Pour la bonne forme, je me dois de vous poser la question, y a-t-il encore d'autres candidatures dans l'Assemblée ? Cela ne semble pas être le cas. Nous avons donc trois personnes pour trois places. Conformément à l'article 9b du Règlement cantonal sur les communes, nous pourrions proclamer les trois candidats élus tacitement et je vous propose donc de les applaudir.

Sont donc élus à la Commission d'aménagement Mme Nathalie Currat ainsi que MM. André Magnin et Michael Neuhaus.

Je les félicite tous trois chaleureusement pour leur élection et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur fonction. Ils auront à traiter quelques dossiers épineux et complexes et le Conseil communal se réjouit déjà de pouvoir compter sur leur expertise. Il y aura du travail. Merci beaucoup.

Point 5 de l'ordre du jour : Election des membres de la Commission de naturalisation (trois membres)

Selon la Loi cantonale sur le droit de cité fribourgeois, une Commission de naturalisation doit être mise sur pied. Elle compte au minimum cinq membres.

Nous allons procéder de la même manière que pour les deux Commissions précédentes, à savoir voter sur le nombre de membres et ensuite sur les personnes à élire. En ce qui concerne le nombre de membres, nous vous proposons, comme lors des dernières législatures, de nommer trois citoyens, qui seront accompagnés de deux Conseillers communaux, en la personne de M. Hicham Frossard et de M. Bernard Thalmann, soit un total de cinq personnes.

Est-ce qu'il y a des questions quant au nombre de cinq membres ? Cela ne semble pas être le cas et nous pouvons passer au vote.

A l'unanimité l'Assemblée accepte de fixer le nombre de membres de la Commission de naturalisation à cinq membres, dont deux membres du Conseil communal.

L'Assemblée doit donc élire trois personnes et nous avons à ce jour reçu trois candidatures. Je prie les personnes concernées de se lever et de se présenter brièvement à l'appel de leur nom.

Mme Pascale Chavaillaz, Posieux : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je suis un produit AOC de la Commune précisément d'Ecuvillens. J'habite à Posieux depuis 28 ans, je suis Maman d'une fille et j'ai déjà siégé à la Commission. J'ai vraiment toujours plaisir à côtoyer des Citoyennes et Citoyens dans mon quotidien, mais pas que, j'aime aller à la rencontre des gens. Je suis assistante sociale de formation et j'ai travaillé également dans le secteur de la migration à l'Etat de Fribourg. Le bon accueil des personnes choisissant de devenir Suisse, a fortiori de s'établir dans notre belle commune me tient particulièrement à cœur. L'échange direct avec les candidates et les candidats permet de mieux comprendre leur situation et aussi leur motivation. De notre côté, à nous de leur donner envie de s'intégrer et participer à la vie de la commune tout en favorisant le vivre ensemble et justement le vivre ensemble c'est bien là un enjeu de société. Mais ici, il nous est donné d'agir directement à notre échelle communale. C'est un défi que j'aurais plaisir à relever. Merci beaucoup.

Mme Emilie Donzallaz, Ecuvillens : merci, bonsoir à toutes et à tous. Je vis maintenant depuis 13 ans dans la Commune, j'ai un petit garçon Elliott, et je suis la compagne d'Édouard Gummy. Je travaille dans un service d'aide et soins à domicile en tant que planificatrice et avant j'ai fait une quinzaine d'années de terrain. J'ai l'habitude de côtoyer les personnes migrantes ou avec des difficultés quand même sociales et j'aimerais proposer ma candidature justement pour aider les personnes à s'intégrer dans la Commune, merci.

M. Patrick Cudré-Mauroux : Merci beaucoup. On termine par Mme Felicia Martinez, qui n'est pas présente ce soir.

Comme pour la Commission d'aménagement, nous avons trois personnes pour le moment pour trois places. Je me permets de vous poser la question formellement, est-ce qu'il y a encore une autre candidature pour la Commission de naturalisation ? Cela ne semble pas être le cas.

Comme nous avons autant de personnes que de sièges à repourvoir, on peut donc procéder tacitement et je vous propose d'élire ces trois personnes à la Commission de naturalisation en les applaudissant bien fort.

Sont donc élus à la Commission de naturalisation Mmes Pascale Chavaillaz, Emilie Donzallaz et Felicia Martinez.

Je vous félicite pour votre élection et vous remercie de votre engagement.

Point 6 de l'ordre du jour : Informations du Conseil communal

1. Commissions communales à nommer par le Conseil communal

Je vous propose de rester sur le thème des commissions communales. Vous venez d'élire les commissions obligatoires qui sont à nommer par l'Assemblée communale. D'autres commissions doivent être mises sur pied, mais dont les membres sont à nommer par le Conseil communal.

Il s'agit tout d'abord de la Commission de durabilité, qui fait office de Commission consultative de l'énergie au sens de la Loi sur l'énergie. Le Conseil communal a souhaité élargir le spectre de cette Commission à certains thèmes liés au développement durable et cette Commission sera présidée par Mme Natacha Roos.

Une seconde commission qui sera mise sur pied par le Conseil communal, c'est la magnifique Commission Senior+, qui a déjà fourni un travail formidable ces cinq dernières années en faveur de nos aînés. Cette Commission sera présidée par Mme Véronique Zapf.

Nous avons reçu, pour ces deux commissions, bon nombre de candidatures et le Conseil communal déterminera très prochainement leur composition, en tous les cas nous nous réjouissons du vif intérêt que ces deux commissions ont eu auprès de la population.

Enfin, le Conseil communal entend mettre sur pied une troisième commission, à savoir la Commission des eaux. Dans la mesure où la Commune reprend le réseau d'eau potable au Consortium des eaux du Graboz (CEG), le Conseil souhaite à tout prix éviter une perte de savoir et d'informations. Il entend ainsi s'appuyer sur les personnes de la Commune qui ont déjà œuvré dans le cadre du CEG afin d'assurer une transition aussi optimale que possible.

2. Plan Canicule

Le Plan Canicule étant mis sur pied et géré par la Commission Senior+, je cède la parole à Mme Véronique Zapf, présidente de la Commission.

Mme Véronique Zapf : Bonsoir à tous, dans le cadre du programme communal Senior+, nous lançons à nouveau cette année le Plan Canicule afin d'apporter un soutien aux personnes qui le souhaitent en période caniculaire, comprise entre les mois de juillet et août. C'est une expérience qui a déjà été menée l'année passée. Les températures élevées constituent un risque pour tout le monde mais particulièrement pour les personnes âgées.

En 2025, 226 personnes de plus de 75 ans habitant notre commune ont reçu la possibilité de s'inscrire et 19 personnes s'y étaient inscrites. Nous avons connu l'année dernière deux périodes caniculaires pour un total de 10 jours de permanence assurée par les membres de la Commission. Lors de chaque période caniculaire lancée par le médecin cantonal, nous avons contacté les personnes inscrites chaque jour afin de nous assurer de leur bien-être. Le plus souvent, ces contacts ont été effectués par téléphone en fin d'après-midi, lorsqu'il fait le plus chaud et que des symptômes peuvent apparaître en cas de déshydratation. Cette démarche a été très bien accueillie et a permis d'apporter un soutien concret. Les inscriptions ont été lancées cette semaine, j'ai reçu confirmation que le courrier était dans vos boîtes aux lettres aujourd'hui. Bien entendu ce sont uniquement les personnes à risque qui sont sollicitées, donc de plus de 75 ans, cette année il y en a 190. Aujourd'hui l'alerte canicule a été lancée et débutera jeudi 18 juin jusqu'à mardi 23 juin. Heureusement que dans la Commission Senior+ qui n'a pas encore été officiellement constituée, il y a des anciens qui ont déjà participé au Plan Canicule l'année passée et qui se mettent à disposition tout de suite pour prendre en charge les personnes inscrites avant la constitution officielle de la Commission.

M. Patrick Cudré-Mauroux : merci Véronique. Je rappelle aussi aux Seniors qu'en cas de canicule, l'eau est à favoriser par rapport à l'alcool, cela hydrate beaucoup mieux, particulièrement les aînés.

3. Manifestations du samedi 20 juin prochain

Je parlais de convivialité et de vitalité de la Commune en préambule de l'Assemblée et samedi prochain, preuve en est, se déroulent simultanément quatre manifestations sur notre territoire.

- La journée officielle des 10 ans de Forêt-Sarine et sa meule à charbon située au Bois Cornard,
- Le tournoi de pétanque de notre Société de jeunesse, dans le périmètre du bâtiment de l'édilité, auxquelles vont s'ajouter en soirée
- Le dernier match de finales de promotion de la 2 du FC Bas-Gibloux au terrain de foot d'Ecuvillens
- Et enfin un des concerts du Petit Chœur.

Nous pouvons nous réjouir d'avoir autant de manifestations simultanément, néanmoins cela nous pose quelques problèmes en termes de stationnement. Nous avons pris avec les organisateurs les mesures nécessaires pour assurer le stationnement des véhicules lors de ces différentes manifestations. Mais il est probable que les places de parcs vont se faire rares. Pour les personnes qui vont se rendre à ces différentes manifestations, favorisez la marche ou le vélo plutôt que la voiture car il y aura probablement des problèmes de stationnement malgré les mesures prises.

4. Plan de législation

Comme vous le savez, le Conseil communal doit se doter en début de législature d'un plan pour les cinq ans à venir.

Ce plan permet au Conseil communal de se doter d'un fil rouge, en y mentionnant, pour chaque dicastère, les projets importants ou les points forts de son action.

Vendredi passé, les membres du Conseil se sont mis au vert afin de mener ses réflexions.

Au menu de cette journée : une analyse des forces et des faiblesses de la Commune, mais aussi des risques et des opportunités qui se présentent à elle.

Une vision « Hauterive 2031 » a également été élaborée et un premier jet de Plan de législature a été mis en discussion.

Le Conseil communal va maintenant finaliser ces documents. Il va en particulier vérifier la faisabilité des idées et des projets envisagés par rapport au plan financier. Nous ne voudrions en effet pas lancer des idées sans en avoir les moyens, respectivement sans mettre les finances communales en péril.

L'ensemble de ces documents vous sera présenté lors de notre prochaine Assemblée communale, dite Assemblée du Budget en fin d'année.

Voici les quelques informations de la part du Conseil communal et sans coup férir, je passe sous les divers, la parole est à vous.

Point 7 de l'ordre du jour : Divers

Aucune demande de parole, je peux donc clore cette assemblée et vous remercier de votre participation.

Comme je vous l'ai dit en début d'assemblée, un verre vous sera servi, agrémenté des fameuses pizzas de notre tenancier, Serafim.

La parole n'est pas demandée. Je vous remercie de votre attention et je lève l'assemblée à 21h02. Je vous souhaite une excellente fin de soirée, un bel été, sans oublier le brunch du 1^{er} août chez Dominique Zamofing et le 20^{ème} anniversaire de Bénichon & Traditions. Applaudissements.

La Secrétaire :


Chantal Duennenberger

LE CONSEIL COMMUNAL



Le Syndic :


Patrick Cudré-Mauroux